

Commune d'Uccle – Service de l'Urbanisme

**Commission de Concertation
séance du 24 février 2010
objet n°02**

Dossier 16-39.158-09 - Enquête n°3872/10

Demandeur : M. et Mme STARC

Situation : Drève du Sénéchal, 016-018

(Objet : la construction d'une habitation uni-familiale)

AVIS

La Commission de concertation décide de reporter son avis afin de pouvoir examiner une proposition alternative qui :

- Retravaille l'esthétique et la typologie des façades avant et arrière de sorte à les inscrire dans le bâti environnant et respecte le parcellaire et les matériaux des immeubles voisins (enduits, tuiles) ;
- Privilégie une entrée séparée pour le cabinet dans le bâtiment quitte à approfondir le rez-de-chaussée de 1m maximum ou, à défaut maintienne le cabinet médical en sous-sol et implante une cour anglaise aux dimensions réduites (1,50m de profondeur maximum) ;
- Propose un aménagement planté en zone de recul conformément à l'article 11 du RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) en précisant les plantations (dont les haies mitoyennes et à l'alignement) ;
- Arrête la profondeur de la terrasse du 1^{er} étage à 60cm en retrait par rapport à la profondeur du bâtiment de droite à cet endroit, et implante le garde-corps à ce niveau ;
- Réduise la largeur de la terrasse du rez-de-chaussée de 1,90m par rapport à la mitoyenneté de gauche et prévoit des plantations au sein de ce retrait.